

Erratum

Organisme canadien de réglementation du commerce des valeurs mobilières Consolidation des règles de mise en application, de procédures, d'examen et d'autorisation Décision n° 2015-SMV-0042

Veillez prendre note que la décision n° 2015-SMV-0042 rendue le 17 août 2015 aurait dû être publiée à la section 7.3.2 du bulletin du 26 mai 2016 (vol. 13, n° 21). À cet effet, un erratum est publié avec le texte de cette décision à la section 7.3.2 du bulletin du 2 juin 2016 (vol. 13, n° 22).